

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LES PENSIONS AU PRORATA POUR LES VEUVES D'INVALIDES DE GUERRE—LE PROGRAMME D'INFORMATION

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre suppléant des Affaires des anciens combattants. Depuis que les conditions d'admissibilité à la pension pour invalidité à 48 p. 100 ont été adoucies dans le bill C-40, près de 1,500 veuves d'anciens combattants ont eu le droit l'an dernier de toucher une pension en 1980. Or, en décembre de la même année, moins d'un tiers d'entre elles étaient entrées en contact avec le ministère à ce sujet.

J'aimerais que le ministre me dise s'il a dressé des plans pour entrer en contact avec les veuves qui n'auraient entrepris aucune démarche, pour leur faire savoir qu'elles ont droit à une pension d'invalidité.

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale et ministre suppléant des Affaires des anciens combattants): Madame le Président, je comprends l'inquiétude du député au sujet des pensions versées aux veuves d'anciens combattants. Autant que je sache, le ministère fait son possible pour communiquer avec ces personnes. Il a fait parvenir de la documentation aux quatre coins du pays pour faire savoir aux veuves en question qu'elles pouvaient prétendre à une pension.

M. McKenzie: Madame le Président, j'aimerais savoir si le ministre peut garantir aux députés que les demandes de pension seront étudiées aussi rapidement que possible, étant donné qu'il est relativement simple de savoir si les candidates sont admissibles ou non. Le ministre pense que le ministère s'occupe de prendre des mesures. J'aimerais qu'il s'en assure.

M. Lamontagne: Madame le Président, je vais m'assurer que l'on réponde au vœu du député dans les plus brefs délais.

* * *

LE CONSEIL DES PORTS NATIONAUX

L'ÉTUDE DES PORTS DE DALHOUSIE ET DE BELLEDUNE (N.-B.)

M. Maurice Harquail (Restigouche): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Nous attendons depuis longtemps des nouvelles de la politique relative aux ports qui a été établie il y a un ou deux ans. Deux ports du Nord du Nouveau-Brunswick, ceux de Belledune et de Dalhousie—mais surtout celui de Belledune—sont aux prises avec des problèmes sérieux. Étant donné la négligence et même l'indifférence du Conseil des ports nationaux et notamment de son représentant à Saint-Jean qui est responsable du port en question, le ministre peut-il dire à la Chambre quand elle peut compter avoir les informations longtemps attendues au sujet de la direction des ports et lui assurer que le gouvernement prendra des mesures pour que le Conseil des ports nationaux dépose l'étude qui a été faite sur les ports de Dalhousie et de Belledune il y a un an et demi?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, la politique globale relative aux ports est actuellement en cours d'élaboration. Elle devrait être soumise à l'étude du cabinet le mois prochain et peut-être même avant.

Quant aux ports de Belledune et de Dalhousie, je vais m'informer auprès du Conseil des ports nationaux et rédiger personnellement un rapport à ce sujet pour le député.

Questions orales

LE COMMERCE INTERNATIONAL

L'IMPORTATION DE VOITURES JAPONAISES—DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DES QUOTAS

M. John Gamble (York-Nord): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. A la suite d'un entretien qu'il a eu au Canada avec le ministre japonais Tanaka, il lui a été impossible de négocier des accords avec les Japonais en vue de la fabrication d'automobiles japonaises au Canada. Il sait aussi sans doute que, depuis longtemps, les Japonais réussissent très bien, au moyen d'obstacles non tarifaires, à paralyser l'importation au Japon de produits fabriqués au Canada. Il reconnaîtra également que la part que prend le Japon du marché automobile nord-américain s'est accrue très rapidement.

Étant donné tout ce qui précède, le ministre nous dirait-il s'il est possible que le gouvernement songe maintenant à continger l'importation des voitures japonaises au Canada?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): Madame le Président, quand on parle des investissements des sociétés japonaises en Amérique du Nord, et notamment au Canada, il faut se rappeler que l'industrie automobile japonaise n'est pas une société d'État mais une société privée. Malgré cela, et je cite le texte du communiqué officiel émis à l'issue de la visite du ministre japonais, «M. Tanaka a déclaré que son gouvernement comprenait les objectifs du Canada», qui souhaite notamment voir augmenter la fabrication au Canada de pièces d'automobiles japonaises et s'accroître les investissements japonais dans les usines d'automobiles, «et qu'il inciterait les fabricants d'automobiles japonais à réagir de manière positive».

● (1500)

En outre, durant sa visite, M. Tanaka a confirmé que le Canada pourrait profiter entièrement de l'accord passé entre les États-Unis et le Japon, accord visant à donner au système de télécommunications japonais la possibilité de se procurer du matériel à la source. Les compagnies canadiennes pourraient, au même titre que les États-Unis, présenter des soumissions en vue de fournir des produits pour une somme de l'ordre de 3 milliards. En dépit de certains problèmes qui persistent, comme l'a signalé mon honorable ami, je crois que nous réalisons certains progrès.

Pour ce qui est de continger les voitures japonaises, la Commission américaine du commerce international, bien qu'il entre au Canada de plus en plus de marchandises importées du Japon, n'a rien trouvé à redire à cet état de choses ni recommandé l'imposition de contingents. Je pense donc que nous devons tout d'abord chercher à vendre de plus en plus de pièces détachées pour les voitures japonaises vendues au Canada, en Amérique du Nord en général et sur les marchés mondiaux, et continuer à surveiller l'évolution de la situation en ce qui concerne les mesures prises par les dirigeants américains et le niveau des importations japonaises. Notre premier souci est donc de veiller à ce que l'industrie canadienne fabrique la plus grande quantité possible de pièces entrant dans la composition de ces marchandises.